

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le 27 mars 2026, Monsieur Christophe LELIÈVRE, Maire de Sideville, a convoqué le Conseil Municipal le jeudi 02 avril 2026 à 19h30.

Ordre du jour :

1. Arrêt du Procès-Verbal du 20 mars 2026
2. Commissions communales et délégués
3. SDEM : programme de modernisation de l'éclairage public
4. Demandes de subventions
5. Questions et informations diverses

PROCES-VERBAL
Séance du 02 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Sideville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, monsieur Christophe LELIÈVRE.

Présents : Christophe LELIÈVRE, Martine DUPONT, Joël LIAIS, Isabelle HAMELIN, Benjamin BEROT, Victoria DESTRES, Charlotte HAMELIN, Cyril LEPETIT, Lionel LERÉVÉREND, Philippe PIOL, Pauline SARCHET, Samuel VERLINDE

Excusés : Jean-Baptiste LETERRIER (pouvoir à Christophe LELIÈVRE), Pascale TISSOT (pouvoir à Martine DUPONT), Servane REGNAULT (pouvoir à Pauline SARCHET)

Secrétaire de séance : Benjamin BEROT

Début de la séance : 19h30

Procès-verbal séance du 20 mars 2026

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est arrêté. Aucune observation n'a été formulée.

Commissions communales
[Délibération N° 2026-23]

Commissions	Responsable	Membres
Prospective – programme pluriannuel	Christophe LELIÈVRE	Tout le conseil
Finances - Budget	Isabelle HAMELIN	Pauline SARCHET, Charlotte HAMELIN, Joël LIAIS, Martine DUPONT, Cyril LEPETIT
Urbanisme - PLUI	Joël LIAIS	Jean-Baptiste LETERRIER, Pauline SARCHET, Samuel VERLINDE, Charlotte HAMELIN, Lionel LERÉVÉREND
Enfance et vie scolaire	Martine DUPONT	Pauline SARCHET, Victoria DESTRES, Philippe PIOL, Isabelle HAMELIN, Charlotte HAMELIN
Voirie - Environnement	Joël LIAIS	Jean-Baptiste LETERRIER, Samuel VERLINDE, Philippe PIOL, Benjamin BEROT, Lionel LERÉVÉREND, Cyril LEPETIT
Bâtiments	Joël LIAIS	Jean-Baptiste LETERRIER, Samuel VERLINDE, Martine DUPONT, Isabelle HAMELIN, Lionel LERÉVÉREND, Cyril LEPETIT, Benjamin BEROT
Animation – Vie locale et sociale	Isabelle HAMELIN	Pascale TISSOT, Servane REGNAULT, Victoria DESTRES, Pauline SARCHET, Charlotte HAMELIN, Martine DUPONT
Vie associative (culture, jeunesse, sports)	Martine DUPONT	Tout le conseil

Affaires administratives et sécuritaires	Isabelle HAMELIN	Pascale TISSOT, Martine DUPONT, Charlotte HAMELIN, Samuel VERLINDE, Joël LIAIS
Communication – technologies nouvelles	Martine DUPONT	Pascale TISSOT, Pauline SARCHET, Servane REGNAULT, Victoria DESTRES, Philippe PIOL, Charlotte HAMELIN, Cyril LEPETIT
Cimetière	Joël LIAIS	Pascale TISSOT, Jean-Baptiste LETERRIER, Servane REGNAULT, Lionel LERÉVÉREND, Martine DUPONT, Isabelle HAMELIN

Il est proposé de constituer des comités consultatifs pour inclure des membres hors conseil

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la liste des commissions communales proposées ainsi que les membres et de constituer des comités consultatifs.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Commission d'Appels d'Offres

[Délibération N° 2026-24]

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Cyril LEPETIT

Joël LIAIS

Samuel VERLINDE

Membres suppléants :

Pauline SARCHET

Isabelle HAMELIN

Lionel LERÉVÉREND

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Désignation d'un représentant à Manche Numérique :

[Délibération N° 2026-25]

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-33 ;

VU l'adhésion de la commune à Manche Numérique au titre de sa compétence Services Numériques;

VU la candidature de monsieur Lionel LERÉVÉREND ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- De désigner monsieur Lionel LERÉVÉREND, représentant Manche Numérique au titre de la compétence Services Numériques
- De transmettre la présente délibération à Manche Numérique.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Désignation d'un délégué du SDEM 50

[Délibération N° 2026-26]

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-33 ;

VU les statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral du 03 juillet 2025 ;

VU la candidature de monsieur Cyril LEPETIT;

Considérant que pour les communes inférieures à 1000 habitants doit être nommé 1 délégué :

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de désigner monsieur Cyril LEPETIT comme délégué au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)
- De transmettre la présente délibération au SDEM50.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Désignation d'un délégué au CNAS :

[Délibération N° 2026-27]

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-33 ;

VU les statuts;

VU la candidature de madame Martine DUPONT pour le délégué élu ;

VU la candidature de madame Marie-Line LAHOUGUE pour le délégué agent ;

Considérant que pour chaque structure adhérente un délégué agent et un délégué élu doivent être désignés,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de désigner madame Martine DUPONT comme délégué élu au Centre National d'Action Sociale (CNAS)
- de désigner madame Marie-Line LAHOUGUE comme délégué agent au Centre National d'Action Sociale (CNAS)
- De transmettre la présente délibération au CNAS.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Désignation d'un délégué à l'Accueil collectif des mineurs de Martinvast

[Délibération N° 2026-28]

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-33 ;

VU la convention signée pour l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) avec l'association Familles Rurales et la commune de Martinvast

VU la candidature de madame Charlotte HAMELIN comme délégué ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de désigner madame Charlotte HAMELIN comme déléguée à l'Accueil Collectif des Mineurs de Martinvast (ACM)

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Désignation d'un membre à l'association « Les Trois Déesses »

[Délibération N° 2026-29]

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-33 ;

VU la convention signée pour l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) avec l'association Familles Rurales et la commune de Martinvast

VU la candidature de monsieur Jean-Baptiste LETERRIER;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de nommer monsieur Jean-Baptiste LETERRIER représentant au sein de l'association « Les Trois Déesses »

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

SDEM : programme de modernisation de l'éclairage public

[Délibération N° 2026-30]

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Ensemble de la commune », programme pluri annuel sur trois années.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel pour l'année 1 de ce projet est de 17 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de SIDEVILLE s'élève à 11 900 € HT.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Ensemble de la commune »,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le : **fin septembre 2026**,
- Acceptent une participation de la commune de 11 900 € HT,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses,
- Autorisent le Maire à faire toutes les demandes de subventions (Fonds de concours, ...)

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Demandes de subventions

[Délibération N° 2026-31]

Il est présenté aux membres du conseil diverses demandes de subventions.

Madame DUPONT rappelle les sommes versées en 2025.

Après examen des demandes reçues pour l'année 2025, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, d'attribuer des subventions à :

- L'Âge d'or : 100 €
- Les Anciens Combattants : 100 €
- La coopérative scolaire : 400 €
- La fédération des associations de Sideville (FAS) : 200 € (madame Martine Dupont ne prend pas part au vote)
- La Sidevillaise : 200 €
- L'Association des Parents d'Elèves (APE) : 300 € (madame Charlotte Hamelin ne prend pas part au vote)
- Sideville Forme : 200 € (madame Martine DUPONT ne prend pas part au vote)
- Un pas pour Liséa : 200 €
- Les Restaurants du Cœur : 150 €
- Le Téléthon : 100 €
- Le secours catholique : 100 €
- Le secours populaire : 100 €
- La banque alimentaire : 100 €
- REVES : 100 €
- Le SCUDD : suivant convention
- Martinvast Festivités : 300 €
- Cœur et Cancer : 100 €
- ADSBNC (Association pour le Don de Sang Bénévole du Nord Cotentin) : 100 €

Voix pour : tous les membres sauf membres impliqués dans une des associations citées qui ne prennent pas part au vote

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Questions et informations diverses :

- Commission de territoire Douve et Divette le 1^{er} avril à 18h : monsieur le Maire présente un compte rendu de la réunion
- SCUDD : convention de participation aux frais des stades. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une convention doit être signée entre les communes de Douve Divette concernant la participation des frais de stades de Hardinvast, Martinvast, Tollevast et Virandeville et la Halle à Teurthéville-Hague. La commune de Couville n'étant pas signataire, les élus attendent leur position suite aux nouvelles élections avant de délibérer.
- Organisation du fonctionnement : présentation du personnel
- Visite de la commune : une date sera fixée lors de la prochaine réunion pour les personnes intéressées
- Réunion VRD Hameau Colette le 09 avril à 15h
- Cérémonie du 8 mai : un pot sera offert aux anciens combattants, aux enfants des écoles, aux enseignants et aux particuliers présents à la cérémonie
- APE : Chasse aux œufs le 04 avril + trail et Sidevillaise kids (09 mai) + fête des parents (30 mai)
- Vide greniers : 26 avril
- Familles rurales : chasse aux œufs le 1^{er} avril

- Fondation du patrimoine : concert à Sideville le 7 juin
- Concerts au café le Sidevillais : dates à retenir : 17 avril Piano voix, le 24 avril après-midi et soirée tatouage, 22 mai et 26 juin soirée concert
- Maire honoraire : il a été proposé de distinguer monsieur Henri DESTRES maire honoraire en reconnaissance de son implication au sein de la commune. Une demande sera formulée auprès de la Préfecture.

La séance est levée à 21h45

Le Maire

Le secrétaire de séance